



---

RÈGLEMENT 14-2011-4

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
AFIN D'EN MODIFIER LE NOMBRE DE MEMBRES ÉLUS

---

- 1.** L'article 3 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* est modifié comme suit :
  - i. par le remplacement du chiffre 9 par le chiffre 7 dans le premier alinéa;
  - ii. par l'abrogation de la seconde puce se lisant « 2 conseillers municipaux »;
  - iii. par le remplacement du chiffre « cinq (5) » par le chiffre 4 dans le dernier alinéa.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Robert Coutu, maire

---

Roch Sergerie, avocat et greffier